



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 104421

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la reconnaissance du diplôme de sage-femme. Cette profession médicale requiert une formation universitaire commune avec celle des médecins et des chirurgiens-dentistes la première année, suivie de quatre années universitaires. Les sages-femmes ont donc une formation à bac + 5. Or leur diplôme n'est toujours reconnu qu'à bac + 3. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître dans quel délai la reconnaissance à bac + 5 sera effective.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104421

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3319

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)